

CAHIER D'ACTEUR SUR LE DÉBAT GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

GÉRER NOS DÉCHETS NUCLÉAIRES : FIXER LE CAP DÈS MAINTENANT

Tribune de Claude Fischer, Directrice des Entretiens européens, et André Ferron, Chargé de recherches à Confrontations Europe.

C'est en 2006 que le Parlement débattra du projet de loi sur la gestion des déchets nucléaires en France. Tout le monde est aujourd'hui placé devant sa responsabilité : il faut choisir une option et ne pas relèguer aux générations futures la gestion de nos déchets. La loi Bataille a été conçue en 1991 pour explorer trois options de recherche

pour une gestion des déchets nucléaires les

plus dangereux, dénommés HAVL :

1. la séparation et transmutation (CEA,
Commissariat à l'Energie atomique)

2. le stockage géologique (Andra, Agence
nationale pour la gestion des déchets

3. l'entreposage de longue durée (CEA).

radioactifs)

Il faut souligner les efforts réalisés en 15 ans et mesurer le chemin parcouru :

- Les scientifiques du monde entier et l'OPECST (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) en France nous disent que l'option la plus sûre et la plus praticable dans l'état actuel des connaissances est le stockage géologique en profondeur.

 Les travaux réalisés à Bure, dans le

 Laboratoire Meuse/Haute-Marne de l'Andra permettent de conclure à la faisabilité d'un stockage dans l'argile.
- La transmutation est une solution à long terme qui n'éliminera pas tous les déchets.
- L'entreposage en surface n'est pas susceptible de garantir une sûreté de même niveau sur la longue période. Par ailleurs, il comporte des risques sociétaux à l'ère des attentats terroristes.

Choisir l'option du stockage ne signifie pas la fin des recherches, non seulement pour finaliser le projet, mais aussi pour explorer les autres voies en parallèle, complémentaires. Mais ces recherches ne doivent pas servir de prétexte à reporter les décisions d'étape nécessaires.

Quelle que soit la politique énergétique avec ou sans nucléaire, il faudra bien gérer nos déchets et protéger au mieux les hommes et l'environnement des risques de contamination sur des milliers d'années.

Nous proposons que l'option choisie – qui ferait l'objet d'un débat parlementaire en 2006 – comprenne un agenda et clarifie les enjeux économiques, financiers et démocratiques.

En effet, un agenda indicatif permettrait d'afficher clairement les perspectives à toutes les parties prenantes du projet : délai de finition des recherches géologiques, durée des recherches d'ingénierie, délai pour le choix d'un site, pour sa mise en exploitation et sa fermeture. Ce calendrier, qui s'imposerait aux éventuelles alternances politiques, permettrait d'indiquer aux Français et à nos voisins européens le cap suivi, serait un facteur de confiance et permettrait de contrôler les engagements. Les responsabilités des différents acteurs (producteurs, Andra, pouvoirs publics) seraient précisées et on devrait pouvoir opter pour un fonds dédié alimenté par les producteurs, géré et contrôlé par une institution indépendante ouverte à une diversité d'acteurs publics et privés.

Dans le cadre du débat public organisé par la :



GÉRER NOS DÉCHETS NUCLÉAIRES : FIXER LE CAP DÈS MAINTENANT

La question la plus difficile à résoudre, c'est le choix du site de stockage.

En théorie tout le monde peut être pour. En pratique, c'est plus délicat. Les riverains du Laboratoire de Bure s'interrogent : ils ont accepté un laboratoire sur leur territoire, pas un centre de stockage. Mais comme il n'y a eu qu'un laboratoire en France – contrairement à ce que proposait la loi Bataille – ils redoutent que la décision ne leur laisse pas le choix. Les opposants au Laboratoire ont pris l'offensive et accusent les élus et le gouvernement de faire de leurs départements une « poubelle atomique ». Il faut bien reconnaître qu'on a laissé s'exprimer les risques et alimenter les peurs sans mener le débat de fond, ni privilégier les opportunités que représente un laboratoire de recherche et les projets de développement durable qui pourraient lui être liés.

.../...

Mais là encore la question ne pourra pas être reportée indéfiniment :

il faut décider dès 2006. Non pas du site lui-même, mais de mettre en chantier une procédure de sélection du site, associant les populations. Car il est hors de question de décider sans elles. Si la consultation engagée avec le Débat public national est nécessaire, elle ne suffira pas à rassurer et à positiver. Pour la CNDP (Comission nationale du débat public), il s'agit d'un tour de France des arguments : on écoute, on informe puis on rapporte au gouvernement qui doit élaborer le projet de loi.

Les informations données par l'Andra, les producteurs de déchets ou par des organismes comme l'OPECST ou la CNE (Commission nationale d'évaluation) sont utiles, mais l'expertise scientifique reste asymétrique. Le CLIS (Comité local d'information et de suivi), est présidé par le Préfet et ne correspond pas aux attentes des

populations. Les citoyens organisés doivent pouvoir avoir les moyens de leur propre expertise et participer à des missions locales indépendantes conçues dans un esprit de service public décentralisé avec pluralité et interactivité des sources.

Ils doivent pouvoir sortir du débat francofrançais, avoir accès aux expériences de nos voisins, riches d'enseignements et connaître les propositions de l'Union européenne qui joue un rôle moteur en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Par ailleurs les citoyens doivent pouvoir participer à l'élaboration du projet de stockage lui-même – conçu non pas comme une « poubelle ou une décharge » – mais comme un pôle scientifique de très haute technologie, créateur d'emplois qualifiés et générateur d'activités nouvelles.

Il est urgent et nécessaire d'inverser la démarche classique où les élus – avec leurs experts – choisissent et les riverains approuvent ou rejettent :

les élus, les experts et les riverains doivent travailler ensemble à des projets locaux d'intérêt national. Le choix national se ferait alors sur des projets portés au niveau local. Concrétement, on pourrait imaginer une procédure en plusieurs étapes : le gouvernement fait appel à candidature de communes éligibles. Les communes retenues noueraient ensuite un partenariat avec l'Andra et les producteurs de déchets pour travailler à un projet qui serait proposé aux élus nationaux et au gouvernement qui in fine choisiraient. Bure ne sera pas forcément un centre de stockage, mais pourrait être candidate, comme d'autres communes bien situées géologiquement.

Cette méthode fait confiance aux Français, elle repose sur leur sens des responsabilités: le gouvernement prend les siennes dans l'affichage d'un cap, les communes et les citoyens prennent les leurs dans un partenariat avec lui et les producteurs. Une éthique nécessaire pour régénerer notre démocratie qui sera au cœur des tables rondes des Entretiens européens organisés le 25 novembre prochain à Reims.

Les Entretiens européens ont initié un débat public en 2003 avec le souci d'informer et d'impliquer les citoyens pour que la décision qui sera prise en France en 2006 concernant la gestion des déchets HAVL (haute activité/vie longue) soit la meilleure possible. Réunis à Nogent en 2003 puis à Bar-le-Duc en 2004, ils se dérouleront au Centre Champagne-Congrès de Reims le 25 novembre 2005 et aborderont deux questions : les processus décisionnels et le développement local liés à la recherche et à la gestion des déchets nucléaires. Les Entretiens de Reims réuniront des citoyens et des acteurs de plusieurs régions de France, de plusieurs pays d'Europe et du Canada, qui débattront entre eux et avec vous, et dialogueront avec les institutions communautaires.

Texte réalisé sous la seule responsabilité de Mme Claude Fischer et de M. André Ferron.

Contact:

Les Entretiens Européens

http://www.entretiens-europeens.org

Mme Claude Fischer, Directrice 41 rue Emile Zola 93107 Montreuil Cedex e-mail : contact@entretiens-europeens.org Tél. : + 33 (0)1 49 88 81 44 - Fax : + 33 (0)1 49 88 11 84